

ARRÊTÉ du **20 JUIN 2018**

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle dans le corps des inspecteurs du travail au titre de l'année 2018

La ministre du travail,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Madame Eliane GALLERI, administratrice civile, présidente du jury, adjointe à la sous directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels - Direction des ressources humaines,
- Monsieur Alexandre BIZEUL, inspecteur du travail, chargé de mission à la mission anticipation et accompagnement des plans de sauvegarde de l'emploi – Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle,
- Monsieur Nicolas JOUAN, inspecteur du travail, responsable de projet au département formations statutaires et préparations concours - Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,
- Madame Sylvie PLANCHE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du bureau des personnels du travail et de l'emploi - Direction des ressources humaines,
- Madame Line LEGRAND, pharmacienne inspecteur de santé publique, conseillère technique Cosmétiques, tatouages, perturbateurs endocriniens, règlement DMDIV au bureau des dispositifs médicaux et autres produits de santé - Direction générale de la santé.

Article 2

Ce recrutement est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

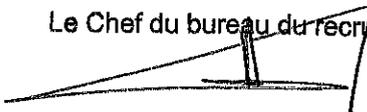
Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **20 JUIN 2018**

La ministre du travail

Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

Le Chef du bureau du recrutement


Arnaud SCOLAN